



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Soudan du Sud

Question écrite n° 84428

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation au Soudan du Sud. Selon des témoignages rapportés par l'UNICEF, mais également par les Nations unies, les forces armées qui s'affrontent au Soudan du Sud se sont rendues coupables de crimes horribles, visant en particulier des enfants : viols de fillettes, émasculations de jeunes garçons, massacres. Des dizaines de milliers d'enfants auraient ainsi été tués en dix-huit mois au cours de la guerre civile qui ravage ce pays. Il lui demande quelles actions conduit la France pour mettre terme à cette situation absolument intolérable et faire en sorte que les auteurs de ces crimes abominables puissent être traduits devant la justice internationale.

Texte de la réponse

La France condamne les atrocités de masse commises par l'ensemble des parties au conflit au Soudan du Sud, notamment contre les femmes et les enfants. La France rappelle qu'il incombe au gouvernement sud-soudanais de protéger toutes les populations se trouvant sur son territoire contre de tels crimes, qui pourraient relever du chef d'accusation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Les responsables de ces actes devront en répondre devant la justice. A plusieurs reprises, en particulier depuis la suspension des pourparlers de paix d'Addis Abeba en mars dernier, la France a condamné ces exactions et rappelé les parties au conflit à leurs responsabilités. Elle a invité l'Union africaine à publier le rapport de sa commission d'enquête sur les violations des droits de l'Homme commises au Soudan du Sud. La France a encouragé activement le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies à se saisir de cette question, en soutenant l'adoption de résolutions sur la situation au Soudan du Sud. Dans la résolution adoptée fin juin, le Conseil a appelé le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies à entreprendre une enquête approfondie et à lui faire rapport des violations constatées afin de contribuer au travail de la justice. La France agit également au Conseil de sécurité des Nations unies, où elle a soutenu, fin mai, le renouvellement du mandat de la mission des Nations unies au Soudan du Sud, qui donne la priorité à la protection des civils. Elle a pris part aux discussions ayant conduit à l'adoption, début mars, d'une résolution du Conseil établissant un régime de sanctions individuelles visant les responsables sud-soudanais qui font peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud, y compris en se rendant coupables d'exactions contre les civils. La France a été à l'initiative, dans ce cadre, avec d'autres partenaires, de l'inscription, début juillet, des noms de six commandants militaires des deux camps sur une première liste de sanctions du Conseil de sécurité. Elle continue d'appuyer l'adoption de telles mesures, demandées par l'Union africaine. Elle soutient ainsi l'imposition d'un embargo international sur les armes au Soudan du Sud, un tel embargo étant en vigueur à l'échelle européenne depuis 1994.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84428

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5072

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6985